

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION RENOUVELLEMENT

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Veillez nous transmettre le formulaire dûment complété à l'adresse suivante : urbanisme@brownsburgchatham.ca



IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ

Adresse du projet

IDENTIFICATION DU(DES) REQUÉRANT(S)

Propriétaire?

Oui

Non (Procuration obligatoire)

Nom

Adresse

Téléphone (jour)

Courriel

EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Propriétaire

Entrepreneur

Nom

Adresse

Téléphone (jour)

Courriel

R.B.Q. (si applicable)

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Permis / Certificat d'autorisation original

Description détaillée des travaux restants

Valeur des travaux restants (\$)

Début des travaux

Fin des travaux

SIGNATURE DU REQUÉRANT

Date

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance et consenti aux conditions prévues au présent formulaire et accepte que cela équivaille à signature.

NOTE

Le délai maximal pour terminer les travaux dans le cas d'un renouvellement est de 6 mois pour un permis et de 3 mois pour un certificat d'autorisation. Le permis de construction peut être renouvelé une seule fois, au terme du délai prescrit pour la période supplémentaire inscrite au présent tableau. Le requérant doit, pour se prévaloir de la possibilité de renouvellement, faire une demande par écrit au fonctionnaire désigné 30 jours suivant l'expiration du délai indiquant l'objet de la demande, les travaux visés ainsi que les raisons de la demande. Les frais exigés pour la demande de renouvellement doivent avoir été payés avant le renouvellement du permis.

Un certificat d'autorisation accorde à son titulaire le délai prescrit au tableau du présent article pour procéder aux interventions ou aux travaux qui y sont décrits. Le certificat d'autorisation ne peut être renouvelé sauf indication contraire au présent tableau. Pour le renouvellement, le requérant doit faire une demande par écrit au fonctionnaire désigné 30 jours suivant l'expiration du délai indiquant l'objet de la demande, les travaux visés ainsi que les raisons de la demande.

Dans le cas où les travaux ou les interventions visés n'ont pas été réalisés à l'intérieur du délai prescrit, une nouvelle demande de certificat doit être déposée par le requérant.

Veillez transmettre ce formulaire dûment rempli :

PAR COURRIEL : urbanisme@brownsburgchatham.ca

EN PERSONNE : Hôtel de ville - Ville de Brownsburg-Chatham

300, rue de l'Hôtel-de-Ville, Brownsburg-Chatham, (Québec) J8G 3B4 | 450 533-6687

